

# LES SUBORDONNÉES PARTICIPIALES

La subordonnée participiale est formée d'un participe présent ou d'un participe passé dont le sujet exprimé

ne peut être rattaché grammaticalement à aucun mot de la proposition principale.

## FORMES DES SUBORDONNÉES PARTICIPIALES

Les subordonnées participiales peuvent être au présent ou au passé :

**Le beau temps revenant**, || *nous pourrons reprendre nos sorties* : «Le beau temps revenant», proposition participiale formée du participe présent «revenant», dont le sujet «beau temps» n'est rattaché à aucun mot de la principale.

**La barrière une fois franchie**, || *nous nous sommes trouvés dans un jardin* : «La barrière une fois franchie» est une proposition participiale formée d'un verbe au participe passé, «franchie», dont le sujet «barrière» n'est rattaché à aucun mot de la principale.

### ATTENTION

Au contraire, dans l'exemple suivant, il n'y a pas de proposition participiale :

*Ayant franchi la barrière, nous nous sommes trouvés dans un jardin merveilleux* : le sujet de «ayant franchi» est «nous», sous-entendu mais également sujet de la principale.

## FONCTIONS DES SUBORDONNÉES PARTICIPIALES

La subordonnée participiale peut être complément circonstanciel de :

— temps :

**Le silence rétabli**, || *l'orateur prit la parole* ;

**Une fois ses mains lavées**, || *elle passa à table* ;

— cause :

**La pluie ayant cessé**, || *nous avons pu reprendre notre route* ;

**La fatigue venant**, || *elle s'endormit* ;

— concession :

**Ses erreurs cependant démontrées**, || *il s'obstinait dans son opinion* ;

— condition :

**Votre consentement une fois donné**, || *nous pourrions aboutir* ;

**Cette erreur évitée**, || *l'accident ne serait pas arrivé*.